Les Nations Unies

En 1974, le Canada a de nouveau participé intensément aux activités des Nations Unies. Les Nations Unies, qui entrent dans leur trentième année d'existence, demeurent le pivot des efforts de la famille des nations en vue de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, de résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires, et de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En tant que membre fondateur de l'organisation, le Canada a décidé d'apporter une contribution sélective, mais étendue, dans les domaines de la coopération internationale qui touchent à presque tous les aspects des activités de l'ONU.

Les questions d'ordre économique ont dominé une grande partie du travail des Nations Unies en 1974, tandis qu'à l'arrière-plan se poursuivaient les efforts afin de transformer la trêve fragile au Moyen-Orient en une paix durable, et que se dessinait le spectre d'une famine de plus en plus aiguë dans les régions moins développées du globe. Les pays arabes ont continué à jouer le rôle de leaders parmi les pays non alignés des Nations Unies. Un fait significatif en ce sens a été l'élection de M. Abdelazziz Bouteflika d'Algérie à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Effectivement, l'un des événements les plus remarquables de cette Assemblée a été la manifestation de solidarité de toutes les nations non alignées s'efforçant d'atteindre l'objectif d'un nouvel ordre économique mondial qui soit plus favorable aux pays en voie de développement. Il y a eu également controverse à propos du statut d'observateur demandé pour l'Organisation pour la libération de la Palestine et l'exclusion de l'Afrique du Sud des délibérations de la vingt-neuvième session de l'Assemblée.

En admettant le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau, les Nations Unies ont fait un nouveau pas en vue de devenir une organisation véritablement représentative. Le Canada a coparrainé chacune des résolutions à cet égard. Le débat général de l'Assemblée a compris des déclarations de nombreux chefs d'État, de chefs de gouvernement et de ministres des Affaires étrangères, dont le secrétaire d'État aux Affaires

extérieures, M. MacEachen, qui a résumé la position du Canada en ces termes:

Un renouvellement et un renforcement de la coopération internationale s'imposent d'urgence si nous voulons faire avancer le progrès social et le développement économique. Nous avons tous la responsabilité de contribuer à une telle coopération.

Cette section de la Revue annuelle porte sur les domaines des Nations Unies qui revêtent une importance capitale pour le Canada. Afin d'éviter toute répétition inutile, certaines sections traitent de l'UNESCO, de la CNUCED, du droit de la mer et d'autres questions liées à l'ONU. Des sections distinctes consacrées à des aspects additionnels des relations multilatérales du Canada permettront de mieux mesurer l'étendue de la participation canadienne aux Nations Unies.

Questions politiques et de sécurité

La situation déjà tendue à Chypre a dégénéré en conflit en juillet 1974, et la question a été aussitôt portée devant les Nations Unies. Le Canada s'est joint à la Grèce, à la Turquie, à Chypre, aux États-Unis et à l'URSS pour voter en faveur d'une résolution unanimement adoptée visant à intensifier les efforts de part et d'autre en vue de la négociation d'un règlement politique.

Comme en 1973, le Cambodge a de nouveau soumis à l'Assemblée générale une question risquant de créer de graves dissensions. Par une faible majorité, l'Assemblée a décidé d'adopter une résolution coparrainée par le Canada, requérant des pourparlers entre les parties intéressées et l'assistance du Secrétaire général, en vue d'en arriver à un règlement pacifique; cette résolution en remplaçait une autre proposée auparavant à l'Assemblée et demandant l'expulsion des représentants de la République Kmère pour les remplacer par des représentants du Gouvernement royal d'Union nationale du Cambodge (GRUNC) dirigé par le Prince Sihanouk.

Un autre point tout aussi susceptible d'entraîner la dissension concernait le statut de l'Afrique du Sud aux Nations Unies. Le débat s'est engagé lorsque la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée a refusé d'accepter les titres de créance de la délégation sud-africaine. Par un vote, l'Assemblée a décidé de porter la